

Fièvre de février

Nous n'en avons pas mémoire, mais ce que nous acceptons comme allant de soi dans nos rituels sociaux témoigne d'une incomparable résistance au changement.

Le mois de février, par exemple, est sous deux aspects tout à fait différents des autres: il n'a que 28 jours et aux quatre ans il s'allonge jusqu'à 29 jours, alors que ses onze frères en ont 30 ou 31 de façon permanente.

Or, il fut un temps, avant l'ère moderne, où la mesure du temps dépendait de la Lune. Mais douze lunaisons de 29 jours et demi obligeaient à des pirouettes que notre calendrier axé sur le Soleil nous évite. Encore de nos jours, par exemple, le calendrier musulman suit strictement les lunaisons et décale chaque année d'environ douze jours son jour de l'An; et le

calendrier tout aussi lunaire des juifs ajoute de temps en temps un treizième mois pour l'ajuster.

Les Celtes, les Hindous et les Grecs, à l'exemple des Égyptiens, préféraient ajouter douze jours entre la fin d'une année et le début de la suivante, des jours qui n'étaient considérés comme n'appartenant ni à l'une ni à l'autre année. On notera que Nout, la déesse égyptienne du ciel, à qui les dieux supérieurs avaient interdit d'enfanter, n'a ainsi pu donner naissance à ses enfants que pendant ces jours qui étaient situés hors du temps. Considérant le caractère exceptionnel de cet arrêt temporel, des cérémonies de purification et d'initiation aux mystères religieux s'y déroulaient avec la sanction des dieux, durant cette période, plus compréhensifs à l'égard des humains.

Quand cet ancien calendrier fut réformé sous Jules César, les douze jours furent répartis sur les onze premiers mois d'une année qui commençait jadis en mars, et le mois de février fut épargné parce que c'est au cours de ce mois qu'on procédait désormais aux rituels magiques de fin d'année que les croyances de l'époque ne permettaient pas de bousculer.

Le mot «février» évoque d'ailleurs les cérémonies de purification (*februarius*, en latin) visant, entre autres, à garantir la fertilité du sol et des humains. On avait remarqué depuis longtemps qu'un arbre frappé donnait davan-

tage de fruits: on se flagellait donc avec des branches de saule ou de palmier, arbres de haute magie. Ces mortifications d'espoir, certains rituels de la Passion les transformant de nos jours en sacrifice de simple repentir.

Quant à la variance des jours du mois, c'est en fin février qu'est toujours ajouté le nécessaire jour (bis-sextile) supplémentaire, seul rescapé de l'ancienne semaine de douze jours. Il n'est d'ailleurs pas étonnant

que ce soit aussi en février qu'on en soit venu plus tard à célébrer la fête de l'amour, promesse plus douce de fertilité.

Le calendrier pataphysique, en cela exemplaire, a depuis consacré cet usage de jours d'exception en intégrant à chacun de ses treize mois un vingt-neuvième jour, ci-devant appelé «hunyadi», que chacun peut prendre en jour de congé n'importe quand dans le mois. Que la 'pataphysique en soit remerciée!

Au cégep de Saint-Jérôme

Du cinéma engagé

ALISSON LÉVESQUE

Le cégep de Saint-Jérôme entre dans les rangs de Cinéma Politica, le plus grand réseau au monde de diffusion de documentaires engagés. Grâce à des enseignants motivés, le Café étudiant s'est transformé en une salle de cinéma remplie et a été le lieu de discussions animées le 31 janvier dernier.

Le Café étudiant du cégep a pris l'allure d'une véritable agora moderne lors de cette soirée. Dans une ambiance amicale, les spectateurs ont visionné un documentaire engagé, pour ensuite partager leurs réflexions sur celui-ci. La principale responsable de l'événement, Annie O'Bomsawin-Bégin, a voulu que la soirée soit pour tous l'«occasion de voir des films, mais aussi de discuter de ce qui a surgi en nous durant le documentaire.»

Par curiosité du nouvel événement, ou par intérêt pour le premier documentaire présenté, *Chercher le courant*, une cinquantaine de personnes ont assisté à la toute première du cégep. Le réalisateur du documentaire sorti en 2010, Nicolas Boisclair, en a d'ailleurs été ému: «encore aujourd'hui, de voir des salles remplies de gens venus voir mon film, ça me donne des frissons». Le documentaire qui traite du complexe hydroélectrique qu'Hydro-Québec souhaite installer sur la rivière la Romaine a fait beaucoup réagir les spectateurs qui ont d'ail-

leurs pu échanger des commentaires avec le réalisateur.

Annie O'Bomsawin-Bégin voulait en fait «donner un espace aux réalisateurs pour qu'ils puissent présenter leur documentaire, parce que souvent les sujets des documentaires sont trop controversés pour pouvoir être joués dans les cinémas.» Les organisateurs souhaitent d'ailleurs la présence du réalisateur Robert Morin, dont le documentaire *Le journal d'un coopérant* sera diffusé le 28 février prochain. Toutefois, si cela n'est pas possible, un animateur dirigera la discussion.

Puis, le 20 mars *Roadsworth: Crossing the line*, et enfin la session se terminera avec *Last train home* le 17 avril. Tous les documentaires seront présentés au Café étudiant à 18 h 30.

L'événement est ouvert à tous et une contribution volontaire est à la discrétion des spectateurs. Les organisateurs souhaitent attirer encore d'autres curieux pour faire de cet événement une nouvelle tradition.



SCÈNE DE CRIME?

Personne, pas même un de vos proches, n'a le droit de vous forcer à lui donner de l'argent par **la ruse, la manipulation ou la menace**. Si une personne en qui vous avez confiance profite de vous, vous pouvez obtenir de l'aide. **Protégez-vous et protégez les gens que vous aimez en apprenant à reconnaître les signes de l'exploitation financière.**

LES MAUVAIS TRAITEMENTS ENVERS LES AÎNÉS IL EST TEMPS D'OUVRIER LES YEUX

Pour recevoir de l'information du gouvernement du Canada au sujet de la prévention des mauvais traitements envers les aînés, visitez le www.aines.gc.ca ou composez le **1 800 O-Canada** (1-800-622-6232) ATS : 1-800-926-9105.



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

COURSES À LA CHEFFERIE

Pour plus de transparence, il y a maintenant des règles

Les courses à la direction des partis politiques québécois seront dorénavant soumises à des règles visant à les rendre plus transparentes. Les partis autorisés en vertu de la Loi électorale, ainsi que les partis municipaux, sont visés par ces mesures.

Les candidats seront ainsi assujettis à un encadrement légal concernant le financement et le contrôle de leurs dépenses de campagne. Par exemple, le maximum de contribution de 1 000 \$ s'appliquera aux courses à la chefferie et seuls les électeurs pourront faire des dons.

Tout au long de la campagne, des informations concernant les contributions et les donateurs seront accessibles, soit sur le site Web du Directeur général des élections, soit dans un document écrit dans le cas d'une campagne à la direction d'un parti municipal.

Des infractions et des amendes substantielles sont prévues pour les cas où les règles ne sont pas respectées.

Pour plus d'information :
ELECTIONSQUEBEC.QC.CA



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Chaque fois, c'est la démocratie qui gagne